

Avant programme



Écurie Jean Gélinas

444 Louis de France, Trois-Rivières
concoursjeangelinas@gmail.com

DÉCLARATION OBLIGATOIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE CANADA ÉQUESTRE

- La compétition Jean Gélinas est un concours hippique sanctionné de niveau Bronze membre de Canada Équestre, situé au 11 rue Hines, bureau 201, Ottawa (Ontario) K2K 2X1; il est régi par les règlements de Canada Équestre. » (A602.1)
 - Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)
 - Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours hippique peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve. (A602.5) Les règlements relatifs à l'échauffement et la FEI seront en vigueur. (G106.8)
 - Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours hippique. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours hippique, s'il y a lieu. Ne participer pas à ce concours hippique en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout règlement établi par le concours hippique. (A602.7)
 - Toutes les épreuves et divisions locales et diverses ne comptent pas pour les prix de CÉ.
 - Énoncé de principe Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence. À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :
 - tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
 - exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
 - assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
 - fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
 - continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
 - exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
 - promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.
- Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il s'occupe de son propre entraînement.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Personne responsable : Josée Laurencelle
Coordonnées du concours hippique : 444 Louis de France, Trois-Rivières,
G8W 2C5
Frais du test antidopage équin applicable : 4,00\$

Officiels

	9-10 juillet	23-24 juillet
Juge Dressage	Evelyne Orel	Marlene Davis
Commissaire	Johanne Alarie	Johanne Alarie
Marqueur de juge	Yamilé Bournival	Stéphanie B Grenier
Secrétariat	Marie-Pier Binette	Marie-Pier Binette
Juge Obstacle	Dominique Langlois	Magali Cendon
Dessinateur de parcours	Caroline Turcotte	Caroline Turcotte

Maréchal-ferrant : Luc Boisjoli 819-609-0404
Vétérinaire : Clinique de l'énergie : 819-537-8926 (sur appel)

- Le paiement doit se faire au plus tard à 16h le dimanche en argent comptant ou virement Interac
- Les chevaux seront admis sur le site à partir de 13h le vendredi et devront quitter le dimanche soir.
- Le numéro doit être porté bien en vue en tout temps dans les aires d'entraînement et d'échauffement ainsi que dans le manège de concours. (A814)
- Tous les athlètes, quel que soit leur âge ou leur niveau, doivent porter un casque protecteur approuvé, ajusté et fixé adéquatement en tout temps lorsqu'ils sont à cheval sur le terrain d'un concours sanctionné par Canada Équestre. (E4.0)
- Les épreuves hors concours sont permises.
- Les véhicules seront acceptés près de la tente en dehors des heures de compétition et devront se stationner dans les espaces réservés durant celle-ci. Les remorques peuvent être disposées à l'arrière de la tente.
- Le comité organisateur se garde le droit de refuser des inscriptions.
- La musique des kur doit être sur clé USB et remis au secrétariat le vendredi. Un test de son peut être fait avec vous à ce moment.
- Les manèges sont accessibles le vendredi de 13h30 à 20h.

- Des mesures poney pourront être prévu si la demande est faite au plus tard le vendredi.
- **Tous participants doivent être en règle de Canada Équestre, Cheval Québec et l'AERCQsc.**
- **Tous les chevaux présent doivent fournir une preuve de vaccination contre l'influenza équin et l'herpès virus (type 1 et 4) et de coggins test dans les 6 mois précédent l'arrivé au concours (A519)**

**ARTICLE A519 VACCINATION Tous les chevaux présents à concours sanctionnés par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type 1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours.*

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR LES ÉPREUVES

Réservation de stalle

- Vendredi 13h à dimanche: 80\$
- Vendredi 13h à samedi 17h: 60\$
- Samedi 17h à dimanche: 60\$
- Frais de terrain: 20\$

La location inclue un sac de ripe.
Prévoir une porte pour le box et des chaudières pour l'eau.

Frais d'inscriptions

- Dressage/reprise : 30\$ (20X40) 35\$ (20X60)
- Division chasse/équitation : 60\$
- Classe sauteur : 20\$
- Médaille : 25\$
- Schooling : 15\$
- Réchauffement dressage : 15\$
- Réchauffement obstacle : 5\$/3 minutes
- Secrétariat : 20\$
- Frais de retard: 25\$
- Aucun frais d'annulation de classe

***** Attention *****

Un cheval se verra refuser l'accès au site, si les documents obligatoires ne sont pas envoyés par e-mail avec l'inscription au plus tard le mardi avant le concours.

ÉPREUVES OFFERTES

Samedi 9 juillet Reprises A et B / 1 et 2 et 23 juillet reprise A et B / 1 et 2
(Début des classes à 8h00) Secrétariat: 7h30 à 17h

- Niveau 3 ouvert
- Niveau 2 ouvert
- Niveau 1 poney et jr (combinés)
- Niveau 1 sr
- Kür combiné
- Entraînement junior
- Entraînement sénior
- Entraînement poney
- Initiation junior
- Initiation sénior
- Initiation poney
- Nouveaux cavaliers
- Dressage ouvert

Remise des rubans : À la pause dîner et à la fin des épreuves. Consultez la feuille des heures de passage pour plus de précision.

Dimanche 10 et 24 juillet

(Début des classes à 8h00) Secrétariat: 7h30 à 17h

- Étrivières courtes (moins de 12 ans)
- Étrivières longues (12 et plus)
- Chasseur débutant 2'-2'3''
- Chasseur combiné 2'6''-2'9''
- Chasseur enfant/adulte 3'
- Chasseur poney
- Équitation débutant 2'-2'3''
- Équitation modifié 2'6''-2'9''
- Équitation Jr A/adulte 3'
- Médaille relève/poney 2'3''-2'6''
- Médaille 3'
- Sauter 0,75m
- Sauter 0,90m
- Sauter 1m

Un minimum de 3 participants est exigé pour que la division est lieu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Païement :

Le paiement doit être effectué **à la fin** des épreuves du cavalier. Pour payer le cavalier devra rapporter son numéro.

Le paiement doit se faire au plus tard à 16h le dimanche en argent comptant ou virement Interac. (concoursjeangelinas@gmail.com)

Stationnement et circulation :

- Voiture : Il est possible de réserver votre stationnement près de votre écurie au coût de 10\$ pour la fin de semaine. Les autres véhicules devront stationner dans les airs désignés à l'avant du terrain.
- Remorques : Toutes les remorques doivent être stationner à l'arrière complètement. La zone sera identifiée.
- Il est important de respecter la limite de vitesse sur le terrain (8KM/H).
- Afin d'éviter de distraire le couple cavalier/cheval pendant sa performance, il est obligatoire d'attendre entre 2 reprises ou 2 parcours pour circuler vers les écuries

Inscription :

Le formulaire rempli et **SIGNÉ**, doit être envoyé, au plus tard le mardi avant le concours à concoursjeangelinas@gmail.com. N'oubliez pas de joindre vos documents à votre inscription pour qu'elle soit valide.

Cantine :

Ouverte samedi et dimanche de 7h30 à 17h. Des collations et breuvages seront disponible sur demande le vendredi mais aucun repas.

Païement en argent comptant seulement.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous par email. Nous avons hâte de vous revoir parmi nous !!!!

Plan du site

